

 Commune de Confignon	Résolution	R229
---	-------------------	-------------

Date de dépôt : 9 septembre 2025

Date de traitement : 30 septembre 2025

Résolution relative à la consultation pour la 4^e mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030

Vu la lettre du département du territoire concernant la consultation des communes sur la 4^e mise à jour du plan directeur cantonal 2030,

Vu le Plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013,

Vu le rapport d'examen du Plan directeur cantonal 2030 par l'office fédéral du développement territorial (ARE) daté du 13 avril 2015,

Vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 9 septembre 2025,

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 0 non et 1 abstention sur 18 CM présents

de préavis **favorablement** la 4^e mise à jour du plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes :

1. Veiller à ce que les mesures de protection du patrimoine bâti et naturel annoncées dans le mandat du Canton (fiche A15, page 164) soient mises en œuvre dans les projets de développement urbain.
2. Inscrire la notion d'économie circulaire et d'écologie industrielle (fiches D03 et D06).
3. Ajouter l'objectif « Intégrer les enjeux de la gestion des déchets issus de la planification de développement urbain et industriel, en particulier de l'impact des Grands Projets, dans des filières de gestion des déchets respectant les directives fédérales et cantonales » (fiche D03, p. 317).
4. Compléter la phrase « Pondérer les offres sur les marchés publics avec **en garantissant la prise en compte** des critères d'impacts environnementaux » au 9e paragraphe « Mesures de mise en œuvre » (fiche D03, page 318).
5. Compléter le mandat de la planification du Canton par la mise en œuvre une politique de limitation de la production de déchets à la source (fiche D06, page 329).



Commune
de **Confignon**

Résolution

R229

6. Coordonner les modifications de projets de planifications des axes forts de transports publics entre les services cantonaux et les communes.

Le Président : Martin BARCELLINI

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH